

AMUNDI ACTIONS USA ISR

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	4
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	17
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	30
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	35
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	40
Compléments d'information	41
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	53
Inventaire	55
Annexe(s)	59
Caractéristiques de l'OPC (suite)	60
Information SFDR	64

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Classe Z - Code ISIN : (C) FR0013394491

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR - Z, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

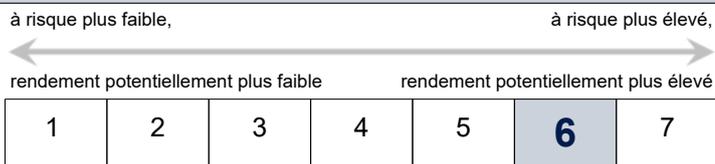
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

Secteur : Boisson Les entreprises du secteur des boissons doivent faire face à trois grandes tendances : un renforcement des réglementations, une croissance démographique importante et le changement climatique. Les réglementations se multiplient : prévention de l'alcoolisme, nouvelles taxes sur les boissons gazeuses et le sucre et réglementations sur les plastiques. La croissance démographique (10 milliards d'habitants en 2050) va exacerber la concurrence pour l'eau, notamment en Afrique et en Asie alors que l'industrie de la boisson (alcool et non-alcool) est un important utilisateur d'eau. Le changement climatique pourrait réduire considérablement le rendement des cultures à long terme, surtout pour les vignes et pourrait également exacerber les pressions sur l'eau, notamment avec une augmentation des zones en stress hydrique. AB InBev. L'exposition d'AB InBev est maximale pour l'alcool et maximale pour l'eau (l'ingrédient n°1 de la bière). En ce qui concerne les emballages, AB InBev est peu exposé aux plastiques, la plupart des bouteilles étant en verre ou en aluminium. L'entreprise est particulièrement exposée aux risques " Santé et sécurité " du fait de l'acquisition de SAB Miller en 2016, qui opère principalement en Afrique. L'entreprise est leader sur son marché concernant sa politique en matière d'alcool avec près de 10% de ses ventes nettes générées par des boissons gazeuses et autant par des bières à faible/absence d'alcool. L'entreprise a même l'objectif que les bières sans alcool représentent 20% de son CA d'ici 2025 (l'objectif le plus agressif du marché). AB InBev est également performant en matière de gestion de l'eau, en termes d'exploitation et d'approvisionnement. Cependant, sa gestion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail fait l'objet de fortes discussions avec un nombre élevé de décès et des controverses sur des pratiques anticoncurrentielles. PepsiCoPepsiCo a une exposition maximale pour le sucre et le plastique. En ce qui concerne le sucre, la plupart de ses revenus sont générés par les boissons gazeuses, les boissons énergisantes, les jus et les snacks. En ce qui concerne le plastique, un audit de marque mené annuellement par Greenpeace & Break Free From Plastic depuis 2018 a identifié Pepsi comme le deuxième plus grand pollueur[1] (Coca Cola est le n°1). Pepsi a signé la même année le New Plastics Economy Global Commitment, dirigé par la Fondation Ellen MacArthur, initiative phare de lutte contre la pollution plastique et des résultats concrets, notamment la publication d'indicateurs chiffrés sur le site la Fondation, sont déjà disponibles, permettant une certaine transparence[2]. Ses risques liés à l'eau sont élevés, même si l'entreprise échappe au degré de risque le plus haut, puisque seulement 47% de ses revenus nets proviennent des boissons (pourcentage inférieur à celui de ses pairs). Sa gestion du sucre est considérée comme pertinente : outre les objectifs mis en place pour réduire le sucre, Pepsi a pris un certain nombre d'initiatives pour développer sa politique de santé et de bien-être en lançant ou en acquérant de nouveaux produits plutôt qu'en reformulant les anciens produits. Cependant, Pepsi est la deuxième entreprise de boissons la plus controversée après Coca Cola, principalement en raison notamment des conditions de travail. Si ces controverses sont nombreuses, leur niveau reste modéré. [1] En nombre de produits retrouvés sur les plages côtières de la marque[2] <https://ellenmacarthurfoundation.org/global-commitment/signatory-reports/ppu/pepsico>.

Février 2022

Secteur : Equipements électriques L'électrification de l'économie nécessaire à la transition énergétique donne au secteur un rôle central dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur a également un rôle clé à jouer pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que pour le développement et l'accès aux énergies bas-carbone. Cet enjeu d'une meilleure efficacité énergétique auquel le secteur peut répondre s'illustre également dans les solutions qu'il peut proposer au secteurs du bâtiment. Les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie et environ 1/3 des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Les technologies développées des équipementiers électriques permettent une meilleure maîtrise et un meilleur pilotage des consommations, ils améliorent la gestion quotidienne des bâtiments à travers des solutions de supervision et de gestion globale, et peuvent ainsi participer aux efforts nécessaires pour optimiser l'utilisation des ressources. Les leaders du secteur s'impliquent également dans l'amélioration de la transparence environnementale de leurs produits et dans l'éducation de leurs clients pour une meilleure prise de conscience. La réduction de l'impact environnemental est un enjeu commun à l'ensemble des entreprises du secteur, quelles que soient leurs spécificités. Aussi le secteur présente des enjeux environnementaux et sociaux au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Plug Power et Rockwell Automation sont plutôt bien positionnés sur le développement de solutions énergétiques innovantes. Même si la performance ESG de Plug Power reste globalement inférieure à celle de ses pairs, l'entreprise est bien positionnée sur le développement de solutions innovantes. Plug Power fournit des piles à hydrogène et à combustible à destination des véhicules industriels et utilitaires. L'entreprise a développé un partenariat avec Renault pour une coentreprise de développement

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

de véhicules utilitaires légers à piles à combustible, de bornes de recharge, de fourniture d'hydrogène décarboné, et de maintenance et gestion de flottes. Sur les 3 dernières années, les investissements en R&D du Groupe étaient très largement supérieurs à ceux du secteur (20% vs. 3,5%). Rockwell Automation est un acteur majeur dans le domaine de l'automatisation des systèmes industriels. Bien qu'en retrait de la concurrence en termes de revenus générés par des solutions « vertes », la dynamique soutenue des investissements en R&D (6% en 2021 contre 3,5% en moyenne dans le secteur) atteste d'une certaine volonté d'innovation du groupe et les revenus dérivés de solutions « écologiques » progressent. Rockwell fournit notamment plusieurs solutions aux industries renouvelables, solaire ou éoliennes, ou qui permettent une utilisation plus efficace des ressources comme l'énergie ou l'eau.

Mars 2022

Secteur Immobilier Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux. Digital Realty, de par son activité de propriété, d'acquisition, de développement et d'exploitation de centres de données, doit faire très attention à la protection des données (en plus de l'aspect environnemental). DR a récemment fait de gros efforts sur ce thème pour inclure les meilleures pratiques du secteur, telles que la formation à la cybersécurité étendue aux employés contractuels et un plan de réponse aux incidents pour atténuer l'impact des cyberincidents potentiels. En tant que fournisseur de solutions de centres de données, Digital Realty contribue à l'optimisation du stockage et de la gestion des données des entreprises ; cela lui donne la possibilité de capitaliser sur la demande croissante de solutions technologiques propres. Sur 2020, le groupe a annoncé de nouveaux objectifs en matière d'environnement tel que la réduction des émissions de scope 1 et 2 de 68% / m² et des émissions de scope 3 provenant des biens achetés et services et activités liées aux combustibles et à l'énergie de 24% / m² d'ici 2030 (vs une base 2018). DR vise la neutralité carbone (émissions Scope 1 et 2) pour son portefeuille de centres de données en France d'ici 2030. Le groupe a également un objectif en matière d'énergies renouvelable (100%) pour les clients et pour son portefeuille européen mais pas de date claire (long terme). La dépendance de Digital Realty à l'égard de professionnels hautement techniques l'expose à des défis tels que l'attrition des employés. Cependant, l'entreprise continue à être en retard vs ses pairs sur les initiatives visant à développer les nouveaux talents. En matière d'environnement, Boston Properties a mis l'accent sur les immeubles de bureaux qui présentent des opportunités d'amélioration écologique, car ces propriétés ont une consommation d'énergie et d'eau relativement élevée. Environ 50 % de son portefeuille a été certifié par LEED en 2020 (vs 28,4 % en 2020 en moyenne pour les sociétés de bureaux). De plus, dans le cadre des efforts visant à atténuer les risques liés au changement climatique, il s'est engagé à devenir neutre en carbone dans ses opérations d'ici 2025. Depuis 2008, le groupe a également agi sur d'autres éléments : réduction de 53 % de l'intensité d'utilisation de l'eau, réduction de 41 % de l'intensité énergétique, augmentation de 53 % du taux de recyclage ou de compostage des déchets de bureau. En matière de gouvernance d'entreprise, Boston Properties est en ligne avec les pratiques du secteur. Le conseil d'administration est majoritairement indépendant et le comité d'audit entièrement indépendant. Par ailleurs, BP dispense une formation à l'éthique aux employés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Avril 2022

Secteur Immobilier Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux. Digital Realty, de par son activité de propriété, d'acquisition, de développement et d'exploitation de centres de données, doit faire très attention à la protection des données (en plus de l'aspect environnemental). DR a récemment fait de gros efforts sur ce thème pour inclure les meilleures pratiques du secteur, telles que la formation à la cybersécurité étendue aux employés contractuels et un plan de réponse aux incidents pour atténuer l'impact des cyberincidents potentiels. En tant que fournisseur de solutions de centres de données, Digital Realty contribue à l'optimisation du stockage et de la gestion des données des entreprises ; cela lui donne la possibilité de capitaliser sur la demande croissante de solutions technologiques propres. Sur 2020, le groupe annoncé de nouveaux objectifs en matière d'environnement tel que la réduction des émissions de scope 1 et 2 de 68% / m² et des émissions de scope 3 provenant des biens achetés et services et activités liées aux combustibles et à l'énergie de 24% / m² d'ici 2030 (vs une base 2018). DR vise la neutralité carbone (émissions Scope 1 et 2) pour son portefeuille de centres de données en France d'ici 2030. Le groupe a également un objectif en matière d'énergies renouvelable (100%) pour les clients et pour son portefeuille européen mais pas de date claire (long terme). La dépendance de Digital Realty à l'égard de professionnels hautement techniques l'expose à des défis tels que l'attrition des employés. Cependant, l'entreprise continue à être en retard vs ses pairs sur les initiatives visant à développer les nouveaux talents. En matière d'environnement, Boston Properties a mis l'accent sur les immeubles de bureaux qui présentent des opportunités d'amélioration écologique, car ces propriétés ont une consommation d'énergie et d'eau relativement élevée. Environ 50 % de son portefeuille a été certifié par LEED en 2020 (vs 28,4 % en 2020 en moyenne pour les sociétés de bureaux). De plus, dans le cadre des efforts visant à atténuer les risques liés au changement climatique, il s'est engagé à devenir neutre en carbone dans ses opérations d'ici 2025. Depuis 2008, le groupe a également agité sur d'autres éléments : réduction de 53 % de l'intensité d'utilisation de l'eau, réduction de 41 % de l'intensité énergétique, augmentation de 53 % du taux de recyclage ou de compostage des déchets de bureau. En matière de gouvernance d'entreprise, Boston Properties est en ligne avec les pratiques du secteur. Le conseil d'administration est majoritairement indépendant et le comité d'audit entièrement indépendant. Par ailleurs, BP dispense une formation à l'éthique aux employés.

Mai 2022

Secteur : l'industrie alimentaire L'industrie alimentaire est exposée à de nombreux défis ESG au sein de sa chaîne d'approvisionnement, elle doit également gérer les risques clés liés à la qualité des aliments, y compris la sécurité alimentaire et sa contribution aux résultats mondiaux en matière de santé et de nutrition. Selon l'OMS, plus de 13 % de la population mondiale est obèse et le surpoids et l'obésité tuent plus de personnes que l'insuffisance pondérale. Les entreprises sont confrontées à des risques liés à l'augmentation des taxes sur les aliments malsains afin d'encourager l'achat de produits plus sains, à l'étiquetage nutritionnel et à la réglementation de la publicité des produits alimentaires malsains auprès des enfants. Il existe également des opportunités de marché liées à l'intérêt croissant des consommateurs pour des options alimentaires plus saines telles que les produits biologiques et à base de plantes ainsi que l'élimination des ingrédients artificiels. Kellogg Kellogg génère ses ventes à partir de snacks (~45,6%), de céréales (~39,5%), de produits surgelés (~8,3%) ainsi que de nouilles et autres aliments (~6,7%) et nombre de ces produits sont

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

problématiques d'un point de vue nutritionnel car ils sont riches en sucre, en sel et en graisses. Les objectifs nutritionnels de l'entreprise visent à fournir les nutriments nécessaires (vitamine A, D, fibres et fer) plutôt qu'à réduire les ingrédients qui nuisent à la nutrition (c'est-à-dire le sel, les graisses et le sucre). En d'autres termes, ils ne font pas état d'objectifs nutritionnels concrets pour réduire le sel ou le sucre. Par exemple, en ce qui concerne le sel, Kellogg déclare que ses produits contiennent 50 % de sel en moins qu'il y a plus de 20 ans, mais l'entreprise ne s'est toujours pas fixé d'objectifs prospectifs et ne fait pas état de la quantité de produits contenant encore des niveaux élevés de sodium. En outre, l'entreprise ne dispose pas de normes d'étiquetage nutritionnel à l'échelle de l'entreprise. Elle a mis en place des normes d'étiquetage volontaires pour certaines marques et certains pays, mais rien ne prouve qu'il existe des normes à l'échelle de l'entreprise pour toutes les marques et divisions. Kellogg s'est toutefois efforcé ces dernières années de supprimer les colorants et les sucres artificiels de ses céréales, ce que ses pairs ont également fait ces dernières années pour suivre un marché qui recherche des aliments aux ingrédients plus simples. Aujourd'hui, 90 % de leurs recettes ne contiennent ni arômes ni colorants artificiels. Kraft Heinz a pris certaines mesures pour améliorer la valeur nutritionnelle de ses produits, notamment des mesures et des objectifs visant à réduire le sodium et le sucre. L'entreprise s'est fixé pour objectif d'"améliorer la santé et la nutrition des produits" d'ici 2025, afin d'atteindre une conformité de 85 % avec l'indice nutritionnel mondial de Kraft Heinz. Cela inclut des limites sur les calories, le sodium, le sucre et les graisses saturées. Bien qu'ils ne fournissent pas de détails, ils déclarent que les objectifs sont basés sur les recommandations d'apport quotidien de l'OMS, de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et d'autres groupes. L'entreprise s'est également fixé pour objectif de réduire la teneur en sucre et en sodium de ses produits et d'améliorer la transparence des ingrédients (notamment en simplifiant les profils d'ingrédients des produits) d'ici 2025. Ces objectifs sont compréhensibles pour l'entreprise, qui a été mise au défi ces dernières années par les nouveaux venus dans la catégorie santé et bien-être (tels que les macaronis au fromage d'Annie), qui répondent à l'intérêt des consommateurs pour des aliments authentiques fabriqués avec des lignes d'ingrédients plus simples. Malgré ses objectifs, Kraft a été exposé à diverses controverses mineures, notamment des poursuites judiciaires aux États-Unis pour commercialisation trompeuse présumée de certains produits et la présence d'ingrédients nocifs, dont les phtalates (perturbateurs endocriniens).

Juin 2022

Secteur : Banques Le secteur bancaire est actuellement au cœur des enjeux climatiques et environnementaux. En effet, le secteur financier et les banques en particulier sont considérés comme des acteurs essentiels de la transition énergétique en raison de leur capacité à orienter les flux de financement à travers plusieurs stratégies telles que : Le désengagement progressif des secteurs trop dépendant du carbone. L'accompagnement des clients dans la transition énergétique. L'évolution de leurs modèles économiques en prenant davantage en compte les critères ESG. Les banques y sont d'ailleurs fortement encouragées par les régulateurs et superviseurs prudeniels, qui imposent progressivement leurs exigences en termes de gestion des risques, de stress tests mais aussi de transparence vis-à-vis du marché. Malgré l'importance croissante de l'intégration ESG, plus de la moitié de l'industrie a des scores de gouvernance et environnemental faible, notamment respectivement en raison du grand nombre de controverses liées à l'éthique et au financement des combustibles fossiles. Citigroup continue d'être un des leaders du secteur sur le pilier de gouvernance. En effet la banque américaine possède un cadre de « business ethics » très robuste incluant notamment une plateforme dédiée de signalement anonyme et une politique très stricte en matière de fraude, de corruption et de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette hausse des standards éthiques fait suite notamment à des allégations de manipulation de marché. Sur le pilier environnemental, bien que la banque continue de financer les industries pétrolières et gazières, elle s'est engagée en 2021 à un net zéro pour ses propres opérations à horizon 2030. Début 2022, Citi a d'ailleurs présenté un plan net zéro comprenant des objectifs intermédiaires pour le secteur énergétique d'ici 2030. De plus, en mai 2022, la banque a rejoint le réseau « Sustainable Trading ». L'objectif étant d'accompagner les banques sur les bonnes pratiques en matière d'ESG à mettre en place dans les activités de trading. Wells Fargo continue d'être l'objet de critiques concernant sa politique environnementale en raison de son financement de projets peu respectueux de l'environnement notamment le « Dakota Access Pipeline ». Cependant, la banque a intégré des processus améliorés de due diligence en matière d'environnement dans son cadre de risk management. De plus en 2021 les investissements dans des projets pétroliers ou gaziers ont diminué de 18.6% par rapport à 2020 pour un montant total de 8.8 milliards de dollars. Wells Fargo s'est aussi engagé à atteindre net zéro d'ici 2050. Dans ce sens, l'entreprise californienne a nommé en avril 2022, son premier « Chief Sustainability Officer », entre autre en charge de la communication en matière environnementale, sociétale et de gouvernance, et plus particulièrement de leur transparence. D'un point de vue de gouvernance, Wells Fargo est un des leaders du secteur. Le conseil d'administration est en grande partie indépendant. Tout comme les comités d'audit et de

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

rémunération, ce qui pourrait contribuer à assurer une solide surveillance en matière de management. Toutefois, la banque reste à la traîne sur les questions d'éthique des affaires, telles que les audits réguliers et la formation des employés.

Juillet 2022

Secteur pétrolier et gazier Le secteur pétrolier est de loin le plus controversé en matière de transition énergétique. Il catalyse l'attention des ONG engagées sur le climat puisqu'excepté le charbon il fournit toutes les énergies fossiles qui une fois brûlées par le reste de l'économie émettent plus de la moitié des émissions de CO₂ d'origine humaine. Réduire cette partie des émissions qui est sous les projecteurs ne relève donc pas que des entreprises pétrolières mais principalement des activités consommant ces énergies fossiles, aux premiers rangs desquelles sont le transport routier, l'utilisation des habitations, l'industrie ainsi que les transports aériens et maritimes. Cependant, les entreprises pétrolières gardent un rôle central dans la transition énergétique en agissant sur deux niveaux : Réduire les émissions de carbone et de méthane générées directement dans le cadre de leur activité, qui représentent à elles seules plus de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Changer structurellement leur modèle économique en accord avec la nécessité pour l'économie de sortir de sa dépendance aux énergies fossiles, ce qui implique de remplacer progressivement leur activité de provision d'énergies fossiles par la provision d'énergies bas carbone. En plus des émissions de gaz à effet de serre, les sociétés pétrolières ont aussi d'autres impacts environnementaux substantiels tels que la pollution des eaux et sols engendrée par les fuites de pétrole très fréquentes, pouvant dégrader fortement les habitats naturels. Ces entreprises exploitant les ressources pétrolières des pays, leurs liens financiers avec les gouvernements sont étroits, faisant de ce secteur un des plus à risque en termes de corruption, notamment dans les pays émergents. Enfin, extraire et manipuler des hydrocarbures qui sont inflammables est une activité particulièrement à risque, la sécurité des employés est donc aussi un sujet d'attention particulier pour ce secteur. Bien que les performances de Chevron en matière de transition énergétique s'améliorent, son ambition est toujours insuffisante pour respecter les accords de Paris et est bien inférieure à ses pairs. En effet, la compagnie vise à réduire de 35% l'intensité carbone de ses opérations d'extraction et production d'ici 2028 comparé à 2016, un rythme trop lent pour un scénario 2°C. De plus, l'intensité actuelle est déjà une des plus hautes du secteur. Le tableau est aussi mitigé sur le développement des énergies bas carbone, seulement initié en 2021. Chevron compte y consacrer seulement 9% de ses investissements d'ici 2028. De plus, ces investissements visent à développer les bio-carburants, le biogaz ainsi que l'hydrogène bleu mais ne concernent pas l'électricité renouvelable. Par ailleurs, Chevron semble bien gérer les fuites de pétrole, avec une fréquence d'incidents inférieure à ses pairs. Même constat sur la sécurité des employés, avec une fréquence d'incidents et un taux d'accidents mortels dans la moyenne basse de l'industrie. Enfin, aujourd'hui Chevron a environ 30% de ses activités d'extraction localisées dans des pays à risque de corruption important (Afrique, Asie) mais a particulièrement réduit son exposition depuis 2014. Kinder Morgan, société de transport de gaz naturel et de produits pétroliers aux Etats-Unis, ne s'est toujours pas fixé d'objectif quantifié de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, alors que certains de ses pairs comme Williams ont sauté le pas en 2021. Néanmoins, la dynamique interne reste positive: Kinder Morgan a pour la première fois en 2021 reporté l'ensemble de ses émissions scope 1 et 2 au niveau du groupe, étape préliminaire à l'évaluation du potentiel de réduction, et la société a largement dépassé son objectif de réduction de ses émissions de méthane avec une performance en terme de contrôle de ses émissions de l'ordre de 4 à 5 fois meilleure que le secteur aux Etats-Unis. Le contrôle des fuites pourrait être amélioré avec une détérioration sur les 3 dernières années des volumes malgré un nombre d'incidents stable. Enfin, contrairement à certains pairs, Kinder Morgan a une politique spécifique pour le respect des droits des peuples indigènes : un enjeu important pour le secteur aux Etats-Unis comme le témoigne le feuilleton judiciaire autour du Dakota Access Pipeline.

Août 2022

Secteur Pharmacie Les enjeux ESG de l'industrie pharmaceutique sont avant tout sociaux, au travers des problématiques d'accès au soin, de qualité produit et de marketing responsable. En terme d'impact, l'industrie pharmaceutique joue un rôle clé dans l'atteinte de la cible n°3 - « Bonne santé et bien-être » - des objectifs de développement durable (ODD) établis par l'ONU. Cet impact peut même aller bien au-delà de l'ODD n°3 puisque le secteur pharmaceutique a permis l'émergence, en un temps record, de plusieurs vaccins contre la COVID-19 ; or ces vaccins ont contribué à la sortie de crise sanitaire qui fût, par répercussion, également sociale et financière. Bristol-Myers Squibb présente un bon profil ESG. Sur l'environnement le groupe affiche de belles performances, avec des efforts significatifs en matière de réduction d'émissions de CO₂, de gestion de l'eau ou de minimisation de résidus pharmaceutiques dans les écosystèmes. Sur le pilier social, le groupe a mis en place des stratégies adaptées aux pays en développement pour l'accès aux traitements contre le

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

sida et l'hépatite C, notamment basées sur un partage de ses brevets. Par ailleurs, le groupe a adopté une stratégie volontariste visant une meilleure prise en compte de la diversité parmi ses employés mais aussi dans les essais cliniques. Pfizer démontre une performance ESG en forte amélioration, qui s'illustre par un reporting de qualité et une belle progression dans le dernier classement de l'institut indépendant Access to Medicine, spécialisé dans l'évaluation de la performance des grands laboratoires en matière d'accès au soin dans les pays émergents. Pfizer est également très proactif sur le plan environnemental : il a mis en place une stratégie ambitieuse de réduction de ses émissions de CO₂, a adopté les principes de la « chimie verte » pour la fabrication de ses principes actifs, et a mis en place un outil de monitoring des résidus pharmaceutiques (antibiotiques notamment) dans l'environnement.

Septembre 2022

Secteur Chimie L'industrie chimique est responsable de 5.8% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Ces émissions doivent diminuer de près de 10 % par rapport au niveau actuel d'ici 2030, malgré une augmentation de 25 % de la demande de produits chimiques primaires, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius (AIE, 2022). Les émissions varient selon les activités : en effet, les gaz industriels émettent beaucoup plus que la chimie de spécialité. Par ailleurs, bons nombres de produits chimiques visent à diminuer les émissions de GES de l'industrie en aval, réduisant ainsi les émissions nettes du secteur du secteur. Grâce à l'innovation et des mesures d'optimisation, le secteur s'améliore avec des émissions de GES et des consommations énergétiques qui déclinent en relatif. Au-delà des émissions, une bonne gestion de ressources en eau et des rejets polluants est primordiale afin de protéger l'environnement et la santé des populations. Ecolab fournit d'importantes solutions de nettoyage et d'assainissement pour les marchés de l'hôtellerie, de la santé et de l'industrie. En outre, certains produits et programmes liés au traitement des eaux usées (estimés à 2 % du chiffre d'affaires net total en 2021) peuvent contribuer à l'objectif de durabilité globale en matière d'eau. En tant que producteur de produits chimiques d'assainissement, l'exposition d'Ecolab aux controverses environnementales liées aux émissions et aux déchets toxiques est faible. La production de produits chimiques sanitaires nécessite une faible intensité de carbone. En outre, Ecolab a mis en place de solides programmes en matière de carbone et vise une réduction de 50 % des émissions sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018). Cet objectif passe par un développement des projets d'efficacité énergétique et en utilisant une plus grosse part d'énergie renouvelable. Ecolab est aussi un leader dans la lutte contre les émissions sur les scopes 3 en se concentrant sur ses 50 principaux fournisseurs via un programme d'approvisionnement. En outre, Ecolab continue de montrer la voie à ses pairs en matière de pratiques de gestion de l'eau. Air Liquide reste un profil solide. L'entreprise contribue grandement au secteur de la santé sous la forme de solutions dans le domaine des soins respiratoires, des procédures de diagnostic, des produits d'hygiène et du soulagement de la douleur des patients. Les produits d'Air Liquide sont moins toxique qu'un portefeuille de produits typique d'une entreprise chimique. Cependant, la production de gaz industriels est très énergivore, mais Air Liquide a mis en place un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre clairement défini et l'entreprise s'est engagée à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques, en accord avec les réductions d'émissions nécessaires pour limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C.

Octobre 2022

Secteur Semi-Conducteurs: L'industrie des semi-conducteurs est une industrie relativement propre et un catalyseur majeur de la transformation numérique de l'économie mondiale. L'industrie est diversifiée, avec plusieurs modèles d'entreprises principaux, allant des fonderies "pure-play" (non diversifiées) et des entreprises sans usine aux sociétés avec des offres diversifiées qui peuvent inclure des appareils ou des logiciels grand public. Bien que chaque modèle soit confronté à ses propres problématiques ESG, l'industrie des semi-conducteurs est un contributeur relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Elle est responsable d'un peu moins de 1 % des émissions de GES et de moins de 2 % de la consommation d'électricité. La fabrication de puces est gourmande en eau, mais les entreprises de semi-conducteurs sont de plus en plus conscientes du problème et s'y attaquent en optimisant l'utilisation de l'eau et en intégrant les risques de pénurie d'eau dans leurs plans de continuité des activités. L'utilisation de minéraux rares dans certains des processus de fabrication oblige les entreprises du secteur à élaborer des politiques et des processus pour garantir un approvisionnement responsable. Les talents, en particulier ceux issus de milieux divers, restent également un défi permanent. De nombreuses entreprises s'efforcent d'embaucher davantage d'ingénieurs qualifiés issus de minorités et ont mis en place des programmes visant à promouvoir les carrières en sciences et en ingénierie auprès des jeunes femmes. Enfin, l'utilisation responsable des produits par les consommateurs finaux, notamment dans le secteur de la défense, est une préoccupation grandissante, à laquelle les entreprises devraient répondre par une due diligence (vérification diligente) accrue à l'égard des

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

clients. Intel est un acteur bien établi dans l'industrie américaine et mondiale des semi-conducteurs qui fabrique des processeurs, des microprocesseurs, des mémoires et d'autres dispositifs pour les ordinateurs et les fabricants de systèmes informatiques. La stratégie ESG de l'entreprise, intitulée RISE, est axée sur la responsabilité sociale, l'inclusion et la durabilité rendues possibles par les développements technologiques. Intel s'est engagée à atteindre le zéro net d'ici 2040, bien que, comme pour de nombreux pairs du secteur, ses objectifs couvrent les Scopes 1 et 2. En 2020, l'entreprise a approuvé une politique de l'eau et s'est également fixé un objectif net positif pour 2030 en ce qui concerne l'eau (eau restituée grâce aux pratiques de gestion de l'eau, plus eau restituée aux bassins versants locaux, équivalente et supérieure à sa consommation d'eau douce). Un autre objectif ambitieux est d'avoir une représentation féminine de 40% dans les fonctions techniques, alors que les pairs ont généralement des objectifs compris entre 20 et 30%. En ce qui concerne l'utilisation des produits, les principes de l'entreprise en matière de droits de l'homme mentionnent explicitement la prise de mesures contre l'utilisation de ses produits pour violer les droits de l'homme et l'engagement en faveur de la protection de la vie privée dès la conception pour respecter les droits des individus à la vie privée et à la liberté d'expression. Broadcom est un améliorateur ESG avec une stratégie de développement durable en cours d'élaboration. L'entreprise s'est développée par le biais d'acquisitions au cours des dernières années, passant d'un profil de fabricant à un mélange de fabrication et de solutions logicielles. Grâce à ses produits et services, elle est en mesure de stimuler la numérisation, la cybersécurité et, de plus en plus, la transition écologique. Entre 2021 et 2022, l'entreprise a renforcé ses rapports sur le climat et a participé à l'initiative CDP pour la première fois, ce qui suggère un intérêt croissant pour les questions ESG. En 2021, elle a été nommée parmi les meilleurs employeurs dans l'ensemble et les meilleurs employeurs pour la diversité au niveau mondial par Forbes. Les efforts de Broadcom pour augmenter la représentation des femmes et des minorités en construisant un pipeline pour les jeunes carrières par le biais de sa Fondation Broadcom, qui soutient l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour les femmes et les jeunes issus de populations sous-représentées. En 2021, Broadcom a rejoint la Responsible Business Alliance (RBA) et travaille avec cette dernière pour améliorer ses pratiques et ses rapports en matière de droits de l'homme. Dans l'ensemble, nous nous attendons à voir des progrès croissants de la part de l'entreprise en matière environnementale et sociale en 2023.

Novembre 2022

Secteur Agroalimentaire : Étant donné que les acteurs du secteur agroalimentaire dépendent principalement de la nature pour leur approvisionnement en matières premières - et des particuliers pour la consommation de leurs produits - les questions environnementales et sociales sont des priorités majeures et étroitement liées pour le secteur. Les défis environnementaux du secteur se situent principalement au niveau de la chaîne d'approvisionnement. En effet, l'agriculture est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 70% des prélèvements hydriques. La biodiversité est affectée par les pratiques de déforestation (huile de palme et soja), la pollution (engrais et fertilisants) et l'utilisation de plastique pour les emballages. Les questions sociales dans le secteur alimentaire se concentrent sur : La santé des consommateurs : intoxication, nutrition (sel-gras-sucre) et nouveaux enjeux (bio, protéines végétales). L'impact social en amont : fournisseurs et communautés locales (71% du travail des enfants se fait dans l'agriculture ; les matières premières à risque étant le cacao, le soja, le café et l'huile de palme). General Mills reconnaît que la majorité de son empreinte climatique et environnementale a lieu en dehors du processus de fabrication et met donc un accent important sur les politiques durables dans l'agriculture. L'eau est une priorité stratégique clé pour l'entreprise, ce qui a valu à General Mills une note de A dans le questionnaire sur l'eau du CDP en 2021. L'entreprise cherche aussi à améliorer ses pratiques sur le sujet des bassins versants, ainsi qu'à gérer plus efficacement les risques de pénurie d'eau induits par le changement climatique. Ainsi dans une usine située dans un bassin versant à risque, l'entreprise a déployé des pratiques de sylviculture régénératrice et de reboisement après des incendies afin d'améliorer la gestion des bassins versants en amont. La santé et la nutrition sont peut-être les sujets les moins performants de la politique de durabilité de General Mills, étant donné l'exposition à un certain nombre de produits transformés. Kellogg a une politique environnementale et climatique forte, qui se concentre non seulement sur sa propre production, mais aussi sur les performances des segments agricoles en amont de la chaîne de valeur. Elle a notamment mis en place des politiques de collaboration avec les agriculteurs pour améliorer leur résilience climatique, ainsi que d'autres programmes visant à améliorer la qualité des sols et à réduire l'utilisation d'engrais chimiques dans certaines cultures. En revanche, l'exposition de Kellogg à l'huile de palme a donné lieu à des allégations de déforestation par le passé, ainsi qu'à des allégations de travail forcé et de travail d'enfants. Néanmoins, l'entreprise gère bien ces controverses.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Parmi les autres aspects positifs sur le profil social de l'entreprise, citons les récents efforts déployés en faveur de la santé des consommateurs en améliorant la valeur nutritionnelle et en réduisant l'utilisation d'arômes et de colorants artificiels dans ses produits.

Décembre 2022

Secteur Banques La Gouvernance est l'élément ESG le plus important pour le secteur bancaire: la clarté des objectifs, une structure de gouvernance solide, des incitations correctes pour la direction générale et dans toute l'organisation, une bonne gestion des risques, un audit et une conformité afin d'éviter les controverses trop fréquentes qui affectent les banques. En matière d'Environnement, le facteur le plus important est l'effet indirect de leurs activités: ce que les banques financent, dans quoi elles investissent et ce qu'elles proposent comme investissements à leurs clients. En ce qui concerne le pilier social, l'aspect le plus important est le marketing responsable: offrir des produits et services qui répondent aux besoins des clients, la qualité et la transparence des informations, la confidentialité et la sécurité des informations clients qu'ils gèrent. L'inclusion financière est également un facteur important, ainsi que le développement du capital humain étant donné l'importante main-d'œuvre employée dans le secteur. Citigroup : En janvier 2022, Citigroup est devenue la première grande banque américaine à publier ses émissions en absolue concernant son portefeuille de prêts pour les secteurs de l'énergie et de l'électricité. Citigroup a également publié des objectifs de réduction à horizon 2030 pour ces deux secteurs, l'objectif du secteur de l'énergie étant aligné sur une trajectoire à 1,5°C, mais pas celui du secteur de l'électricité. Nous notons que Bank of America et JPMorgan ont également publié en 2022 des objectifs intermédiaires de décarbonisation. En 2015, Citi a commencé à réduire progressivement ses financements aux mines de charbon avant d'étendre en 2018 cette mesure aux centrales à charbon. En outre, la banque s'est engagée à réduire à zéro son exposition aux mines de charbon d'ici 2030. En ce qui concerne les centrales à charbon, Citi s'est engagée à ne plus fournir de services financiers dès 2030 à ses clients dont la production d'électricité dépend à plus de 5% du charbon s'ils sont dans un pays de l'OCDE et dès 2040 si ce n'est pas le cas. Concrètement, Citi ne fournira plus de services financiers liés aux projets suivants : L'ouverture de nouvelles mines à charbon ou l'expansion significative de mines existantes L'implantation de nouvelles centrales électriques au charbon ou l'expansion de centrales existantes L'exploration, le développement et la production de pétrole et de gaz dans le cercle arctique. La banque est aussi l'une des principales banques américaines en termes de communication des risques climatiques. Dans son dernier rapport TCFD, Citi présente une « heat map » thermique du risque climatique sur ses expositions crédit, en examinant à la fois le risque de transition et le risque physique par sous-secteur. En outre, pour les deux secteurs pour lesquels Citi publie les émissions de ses prêts, elle présente à la fois les expositions en cours (les prêts effectifs) et les expositions engagées (comme des facilités de crédit non tirées). En ce qui concerne le financement de la transition énergétique, Citi s'est engagée en 2021 à consacrer 1 000 milliards de dollars à la finance durable d'ici 2030, la moitié de cette somme étant destinée à l'environnement et l'autre moitié aux questions sociales (comme le financement de logement abordable, l'inclusion économique ou la sécurité alimentaire, etc.) Au cours des années 2020 et 2021, Citi a d'ores et déjà financé 222 milliards de dollars de projets vertueux. Bank of America : L'Environnemental and Social Risk Policy (ESRP) Framework (le cadre de la politique de risque environnemental et social) de Bank of America stipule que tous ses produits et services bancaires destinés aux consommateurs sont soumis à un "processus d'examen rigoureux et sont conçus pour répondre aux besoins des clients à un coût juste et équitable" avec des termes que ses clients comprennent. Il nous paraît essentiel que les institutions financières mettent en place des politiques et des pratiques pour protéger, en particulier, leur clientèle de détail. Par conséquent, il est positif que Bank of America ait intégré ce processus d'examen des produits et services. En outre, il est encourageant que la banque mentionne aussi qu'elle ne fournira pas sciemment de crédit aux acquéreurs de crédit à la consommation utilisant des pratiques agressives. Cela peut aider Bank of America à s'assurer qu'elle ne s'expose pas à un risque de réputation. Ce point de vue est renforcé par le fait que la banque mentionne spécifiquement qu'elle ne vend pas de crédit à la consommation de ses clients. Compte tenu du coût croissant de la vie, il sera intéressant d'analyser l'augmentation du nombre de créances douteuses de ses clients et si Bank of America se tient à cette politique. Cependant, la banque est impliquée dans plusieurs controverses liées à la protection des consommateurs. En effet, le CFPB a infligé une amende à la banque pour des violations liées à des pratiques de recouvrement de créances prétendument illégales. De plus, Bank of America a fait l'objet d'un procès pour n'avoir pas protégé suffisamment les dépôts d'allocations de chômage par carte de débit contre la fraude et le gel illicite des comptes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS USA ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - I (C) en devise EUR : -12,61% / -13,17% avec une Tracking Error de 2,73%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - P (C) en devise EUR : -13,05% / -13,17% avec une Tracking Error de 2,73%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - PM (C) en devise EUR : -13,44% / -13,17% avec une Tracking Error de 3,08%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - R (C) en devise EUR : -12,45% / -13,17% avec une Tracking Error de 2,73%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - Z (C) en devise EUR : -12,34% / -13,17% avec une Tracking Error de 2,72%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MATCH GROUP INC	30 879 619,15	9 840 128,77
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	19 399 573,83	11 603 094,90
MASTERCARD INC	17 053 832,53	13 381 873,52
CISCO SYSTEMS	21 082 397,67	9 251 944,45
CVS HEALTH CORP	10 537 322,79	19 436 316,37
THE COCA COLA COMPANY	12 799 028,26	15 884 947,31
APPLE INC	14 139 392,12	13 923 812,96
MOODY'S CORP	15 883 585,83	12 118 305,07
NVIDIA CORP	20 414 195,49	7 478 079,66
PROLOGIS	13 801 680,61	13 907 304,02

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	
Frais de gestion variables acquis	639 277,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,259
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	26 194,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 52 098 025,98**
 - o Prêts de titres : 52 098 025,98
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 10 129 585,38**
 - o Change à terme :
 - o Future : 10 129 585,38
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES NATIXIS	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	10 054 745,90
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	55 719 725,62
Total	65 774 471,52
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	452 443,04
. Autres revenus	
Total des revenus	452 443,04
. Frais opérationnels directs	34 327,19
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	34 327,19

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 26 janvier 2022 Modification Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 Siège social : 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Le 26 janvier 2022 Modification CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

Le 26 janvier 2022 Ajout Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

Le 26 janvier 2022 Ajout Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie. Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là. Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Le 26 janvier 2022 Modification Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion : Amundi Asset Management LCL Gestion 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Le 26 janvier 2022 Modification Date de mise à jour du prospectus : 26 janvier 2022.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 0,92.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et Loi de transition énergétique pour la croissance verte

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'Homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :
 - mines antipersonnel,
 - bombes à sous-munitions,
 - armes chimiques,
 - armes biologiques,
 - armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25% de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50% du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Tabac

Depuis 2018, AMUNDI limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

- Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ACTIONS USA ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ACTIONS USA ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 11 mai 2023.

Paris La Défense, le 11 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	805 453 061,03	831 837 911,58
Actions et valeurs assimilées	753 026 040,04	756 417 956,67
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	753 026 040,04	756 417 956,67
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	52 114 113,99	75 388 298,21
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	52 114 113,99	75 388 298,21
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	312 907,00	31 656,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	312 907,00	31 656,70
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	3 869 513,21	2 591 237,06
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 869 513,21	2 591 237,06
COMPTES FINANCIERS	64 169 569,24	104 597 474,74
Liquidités	64 169 569,24	104 597 474,74
TOTAL DE L'ACTIF	873 492 143,48	939 026 623,38

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	757 086 958,79	687 268 800,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	44 826 738,67	150 897 533,47
Résultat de l'exercice (a,b)	814 536,17	303 978,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	802 728 233,63	838 470 312,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 367 652,90	820 708,52
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	10 054 745,90	789 051,82
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		29,32
Autres opérations temporaires	10 054 745,90	789 022,50
Instruments financiers à terme	312 907,00	31 656,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	312 907,00	31 656,70
Autres opérations		
DETTES	60 396 256,95	99 735 602,23
Opérations de change à terme de devises		
Autres	60 396 256,95	99 735 602,23
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	873 492 143,48	939 026 623,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0322		7 531 920,51
SP 500 MINI 0323	10 129 585,38	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	134 891,71	68 176,98
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 220 396,88	6 557 554,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	98 078,59	78 884,53
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9 453 367,18	6 704 616,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	68 487,78	255,14
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 040,82	82 021,19
Autres charges financières		
TOTAL (2)	77 528,60	82 276,33
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 375 838,58	6 622 339,93
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 641 251,70	6 803 065,13
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	734 586,88	-180 725,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	79 949,29	484 703,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	814 536,17	303 978,26

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013431814 - AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum.

FR0013394491 - AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C : Taux de frais maximum de 0.45% TTC maximum.

FR0013297520 - AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum.

FR0010153320 - AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum.

FR0010175232 - AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C : Taux de frais maximum de 1% TTC maximum.

Commission de surperformance :

Pour les parts I-C, R-C, PM-C et P-C : Néant.

Pour la part Z-C :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la «Comparaison») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et - L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence S&P 500 (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	838 470 312,63	567 099 835,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	300 746 110,47	297 160 446,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-226 316 949,33	-212 240 634,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	63 315 339,82	145 395 841,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-66 740 088,35	-11 645 620,50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 782 086,72	1 306 683,81
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 270 779,67	-682 830,15
Frais de transactions	-1 656 491,87	-1 928 799,97
Différences de change	48 135 878,56	36 771 208,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-152 190 521,93	17 494 565,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-21 633 950,73	130 556 571,20
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-130 556 571,20	-113 062 005,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-281 250,30	-79 658,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-312 907,00	-31 656,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	31 656,70	-48 001,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	734 586,88	-180 725,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	802 728 233,63	838 470 312,63

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	10 129 585,38	1,26
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	10 129 585,38	1,26

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							64 169 569,24	7,99
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	64 169 569,24	7,99								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	742 971 294,14	92,56						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	52 114 071,64	6,49				1,14		
Créances	3 869 513,21	0,48						
Comptes financiers	5 527 402,86	0,69	3 183,36					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	11 888,41					0,56		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	10 129 585,38	1,26						

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	2 698 524,24
	Dépôts de garantie en espèces	611 815,41
	Coupons et dividendes en espèces	559 173,56
TOTAL DES CRÉANCES		3 869 513,21
DETTES		
	Achats à règlement différé	2 698 564,70
	Frais de gestion fixe	989 768,79
	Frais de gestion variable	665 471,14
	Coupons et dividendes en espèces	6 272,45
	Collatéraux	55 719 725,62
	Autres dettes	316 454,25
TOTAL DES DETTES		60 396 256,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-56 526 743,74

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	642,131	141 127 725,92
Parts rachetées durant l'exercice	-456,739	-101 799 178,09
Solde net des souscriptions/rachats	185,392	39 328 547,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 212,866	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	840 571,034	97 436 125,85
Parts rachetées durant l'exercice	-731 194,958	-83 444 837,18
Solde net des souscriptions/rachats	109 376,076	13 991 288,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 732 271,435	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	67 647,276	11 724 477,80
Parts rachetées durant l'exercice	-72 292,669	-12 497 244,50
Solde net des souscriptions/rachats	-4 645,393	-772 766,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	49 695,767	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	302,511	50 457 780,90
Parts rachetées durant l'exercice	-168,827	-28 575 689,56
Solde net des souscriptions/rachats	133,684	21 882 091,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 574,831	

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 206 930,17 1,00
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	4 513 328,15 1,50
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2,97 2,08
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	82 158,57 0,81

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 173 360,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	639 277,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,25
Frais de gestion variables acquis	26 194,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	814 536,17	303 978,26
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	814 536,17	303 978,26

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	496 112,25	140 420,37
Total	496 112,25	140 420,37

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-991 331,24	-1 228 248,11
Total	-991 331,24	-1 228 248,11

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1,36	-1,02
Total	-1,36	-1,02

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	31 743,29	22 325,19
Total	31 743,29	22 325,19

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 278 013,23	1 369 481,83
Total	1 278 013,23	1 369 481,83

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	44 826 738,67	150 897 533,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	44 826 738,67	150 897 533,47

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14 140 312,38	44 189 315,71
Total	14 140 312,38	44 189 315,71

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	16 498 594,32	58 713 911,25
Total	16 498 594,32	58 713 911,25

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7,40	27,88
Total	7,40	27,88

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	449 531,76	1 809 972,02
Total	449 531,76	1 809 972,02

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	13 738 292,81	46 184 306,61
Total	13 738 292,81	46 184 306,61

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	290 636 835,83	526 722 596,13	567 099 835,12	838 470 312,63	802 728 233,63
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C en EUR					
Actif net	175 500 530,77	314 378 244,12	268 771 988,40	245 568 359,23	253 326 823,52
Nombre de titres	1 377,827	1 841,305	1 512,245	1 027,474	1 212,866
Valeur liquidative unitaire	127 374,86	170 736,64	177 730,45	239 002,01	208 866,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9 695,37	14 002,06	1 810,70	43 007,72	11 658,59
Capitalisation unitaire sur résultat	594,45	583,10	362,94	136,66	409,04
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C en EUR					
Actif net	111 985 430,70	176 635 458,98	197 787 572,34	325 504 535,34	294 835 096,29
Nombre de titres	1 667 967,769	1 972 574,056	2 132 509,409	2 622 895,359	2 732 271,435
Valeur liquidative unitaire	67,13	89,54	92,74	124,10	107,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,12	7,35	0,94	22,38	6,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,09	-0,24	-0,46	-0,36
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C en EUR					
Actif net		110,69	115,90	154,72	133,93
Nombre de titres		1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire		110,69	115,90	154,72	133,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		5,70	1,21	27,88	7,40
Capitalisation unitaire sur résultat		0,25	0,47	-1,02	-1,36

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C en EUR					
Actif net	3 150 874,36	5 401 107,82	8 664 134,57	10 067 496,19	8 060 542,03
Nombre de titres	32 094,542	40 965,232	63 008,260	54 341,160	49 695,767
Valeur liquidative unitaire	98,17	131,84	137,50	185,26	162,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,49	10,80	1,40	33,30	9,04
Capitalisation unitaire sur résultat	0,07	0,67	0,52	0,41	0,63
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C en EUR					
Actif net		30 307 674,52	91 876 023,91	257 329 767,15	246 505 637,86
Nombre de titres		240,817	695,722	1 441,147	1 574,831
Valeur liquidative unitaire		125 853,55	132 058,52	178 558,99	156 528,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		10 608,22	1 350,16	32 046,90	8 723,66
Capitalisation unitaire sur résultat		633,37	1 197,41	950,27	811,52

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	27 858	4 387 586,06	0,55
TOTAL BERMUDES			4 387 586,06	0,55
ETATS-UNIS				
3M CO	USD	55 815	6 271 571,61	0,78
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	105 435	10 846 295,29	1,35
ABBVIE	USD	9 014	1 364 959,04	0,17
ADOBE INC	USD	52 507	16 556 739,95	2,06
AES CORP	USD	150 426	4 053 644,19	0,50
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	USD	26 124	7 545 546,25	0,94
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	13 724	1 899 949,40	0,24
AMERICAN TOWER CORP	USD	13 264	2 633 039,16	0,33
AMERIPRISE FINANCIAL INC	USD	25 627	7 476 672,75	0,93
AMGEN	USD	63 206	15 554 391,04	1,95
APPLE INC	USD	399 212	48 601 185,44	6,06
APPLIED MATERIALS INC	USD	47 529	4 336 729,00	0,54
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	61 308	13 721 273,25	1,71
BAKER HUGHES A GE CO	USD	591 404	16 363 701,21	2,04
BALL CORP	USD	10	479,18	
BANK OF AMERICA CORP	USD	287 165	8 911 599,72	1,11
BEST BUY CO INC	USD	40 789	3 065 528,87	0,39
BIOGEN IDEC INC	USD	31 458	8 162 426,20	1,02
BLACKROCK CL.A	USD	3 537	2 348 488,46	0,30
BOSTON PROPERTIES INC	USD	12 832	812 543,04	0,10
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	228 606	15 411 760,79	1,92
BROADCOM INC	USD	4 216	2 208 753,41	0,28
CAESARS ENTERTAINMENT INC	USD	82 318	3 208 647,27	0,40
CARRIER GLOBAL CORP-WI	USD	162 321	6 273 826,42	0,79
CENTENE CORP	USD	34 047	2 616 251,55	0,32
CHEVRONTEXACO CORP	USD	89 437	15 041 505,86	1,87
CIGNA CORP	USD	18 139	5 631 460,54	0,70
CISCO SYSTEMS	USD	379 420	16 936 583,56	2,11
CLOROX CO	USD	5 791	761 443,93	0,09
COLGATE PALMOLIVE	USD	99 127	7 318 075,74	0,91
CSX CORPORATION	USD	163 266	4 739 265,10	0,59
CUMMINS INC	USD	59 686	13 550 078,18	1,68
CVS HEALTH CORP	USD	67 467	5 891 074,94	0,73
DEERE & CO	USD	21 112	8 481 593,93	1,06
DOMINION ENERGY RG REGISTERED	USD	14 479	831 906,56	0,10
DOW INC-W/I	USD	137 541	6 493 971,41	0,81

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELECTRONIC ARTS COM NPV	USD	119 326	13 660 576,88	1,70
ELEVANCE HEALTH INC	USD	31 773	15 271 581,93	1,90
ELI LILLY & CO	USD	3 869	1 326 244,98	0,16
EQUINIX INC	USD	11 294	6 931 748,72	0,86
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	30 873	7 177 231,23	0,89
ETSY INC	USD	1 408	158 023,18	0,02
EVERSOURCE EN	USD	79 908	6 277 335,88	0,78
GEN MILLS INC COM	USD	10 001	785 742,66	0,10
GILEAD SCIENCES INC	USD	183 430	14 755 179,67	1,84
HARTFORD FINANCIAL	USD	54 674	3 884 684,39	0,49
HASBRO INC COM	USD	17 525	1 001 827,36	0,13
HILTON WORLDWIDE	USD	92 978	11 008 386,11	1,38
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	46 922	13 886 889,59	1,73
INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	USD	138 917	4 335 746,33	0,54
INTUITIVE SURGICAL	USD	11 550	2 871 672,52	0,36
JPMORGAN CHASE & CO	USD	125 833	15 810 920,87	1,97
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	4 743	760 257,68	0,09
KROGER	USD	72 258	3 018 282,16	0,38
LOWE S COS INC COM	USD	33 490	6 252 094,26	0,78
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	48 056	7 451 212,82	0,93
MASTERCARD INC	USD	40 816	13 298 615,77	1,65
MATCH GROUP INC	USD	327 700	12 739 539,00	1,59
MERCK AND	USD	189 109	19 659 539,52	2,45
MICROSOFT CORP	USD	183 209	41 168 594,41	5,13
MOODY'S CORP	USD	22 990	6 001 849,43	0,75
MSCI INC	USD	13 776	6 004 386,90	0,75
NEWMONT CORP	USD	83 271	3 682 727,76	0,45
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	126 788	9 931 578,17	1,23
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	53 717	5 889 366,29	0,74
NVIDIA CORP	USD	75 574	10 348 451,03	1,29
PEPSICO INC	USD	110 286	18 668 792,47	2,33
PFIZER INC	USD	23 792	1 142 283,51	0,14
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	32 789	4 852 372,60	0,60
PROCTER & GAMBLE CO	USD	22 008	3 125 352,52	0,39
PROLOGIS	USD	49 144	5 190 914,14	0,64
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	USD	38 962	3 630 977,30	0,45
SCHLUMBERGER LTD	USD	44 715	2 239 835,00	0,28
SP GLOBAL	USD	26 332	8 263 893,26	1,02
STARBUCKS CORP	USD	27 176	2 525 986,60	0,32
SYSCO CORPORATION	USD	72 025	5 159 345,28	0,64
TARGA RESOURCES	USD	63 972	4 405 661,28	0,55
TARGET CORP	USD	34 896	4 873 178,58	0,61
TESLA INC	USD	10 543	1 216 853,35	0,16
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	4 893	757 480,87	0,10

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THE COCA COLA COMPANY	USD	128 227	7 642 557,48	0,95
THE WALT DISNEY	USD	147 320	11 992 655,52	1,50
TJX COMPANIES INC	USD	68 843	5 134 600,89	0,64
TRUIST FINANCIAL CORPORATION	USD	2 426	97 812,86	0,01
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	17 381	8 634 395,48	1,07
UNITED PARCEL SERVICE CL B	USD	30 796	5 016 234,85	0,62
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	387 241	14 295 896,37	1,78
VIACOMCBS INC - CLASS B	USD	73 310	1 159 496,65	0,15
VISA INC CLASS A	USD	26 152	5 090 971,67	0,63
WASTE MANAGEMENT INC	USD	19 036	2 798 189,44	0,35
WEYERHAEUSER CO	USD	340 731	9 897 082,22	1,23
WW GRAINGER INC	USD	24 076	12 548 395,41	1,56
TOTAL ETATS-UNIS			711 634 465,34	88,66
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	33 780	8 445 870,41	1,05
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	15 614	769 690,83	0,10
TOTAL IRLANDE			9 215 561,24	1,15
JERSEY				
APTIV PLC	USD	29 533	2 577 098,42	0,32
TOTAL JERSEY			2 577 098,42	0,32
PAYS-BAS				
NXP SEMICONDUCTO	USD	54 385	8 052 903,77	1,00
TOTAL PAYS-BAS			8 052 903,77	1,00
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	USD	23 243	7 103 679,31	0,88
TOTAL ROYAUME-UNI			7 103 679,31	0,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			742 971 294,14	92,56
TOTAL Actions et valeurs assimilées			742 971 294,14	92,56
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	15 124	546 581,36	0,07
SCOR SE	EUR	442 446	9 508 164,54	1,18
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 054 745,90	1,25
TOTAL Titres reçus en garantie			10 054 745,90	1,25
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-10 054 745,90	-1,25
Créance représentative de titres prêtés				
ETATS-UNIS				
AES CORP	USD	299	8 057,38	
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	23 891	3 307 468,03	0,41
AMERIPRISE FINANCIAL INC	USD	301	87 816,70	0,01
BAKER HUGHES A GE CO	USD	11 726	324 449,54	0,04
BALL CORP	USD	22 114	1 059 648,59	0,14

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BEST BUY CO INC	USD	122 689	9 220 786,78	1,15
ETSY INC	USD	31 944	3 585 150,93	0,45
INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	USD	34 000	1 061 175,92	0,13
MOODY'S CORP	USD	27 790	7 254 954,13	0,90
MSCI INC	USD	273	118 989,37	0,02
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	1 000	109 636,92	0,01
NVIDIA CORP	USD	68 021	9 314 208,42	1,16
TESLA INC	USD	74 458	8 593 803,18	1,07
TRUIST FINANCIAL CORPORATION	USD	17 557	707 873,23	0,09
TOTAL ETATS-UNIS			44 754 019,12	5,58
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	29 373	7 344 006,86	0,91
TOTAL IRLANDE			7 344 006,86	0,91
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			52 098 025,98	6,49
Indemnités sur titres prêtés			16 088,01	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
SP 500 MINI 0323	USD	56	-312 907,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-312 907,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-312 907,00	-0,04
TOTAL Instruments financier à terme			-312 907,00	-0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	333 950	312 907,00	0,04
TOTAL Appel de marge			312 907,00	0,04
Créances			3 869 513,21	0,48
Dettes			-60 396 256,95	-7,52
Comptes financiers			64 169 569,24	7,99
Actif net			802 728 233,63	100,00

Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	EUR	1 574,831	156 528,31
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C	EUR	1,000	133,93
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C	EUR	49 695,767	162,19
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C	EUR	1 212,866	208 866,29
Parts AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C	EUR	2 732 271,435	107,90

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Annexe(s)

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Classe PM - Code ISIN : (C) FR0013431814

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR - PM, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	----------	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Classe P - Code ISIN : (C) FR0010153320

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR - P, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR0010175232

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR - I, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	----------	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Classe R - Code ISIN : (C) FR0013297520

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR - R, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	----------	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS USA ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500BDZ40WMMHSQA64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **57,51%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte

de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations

professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

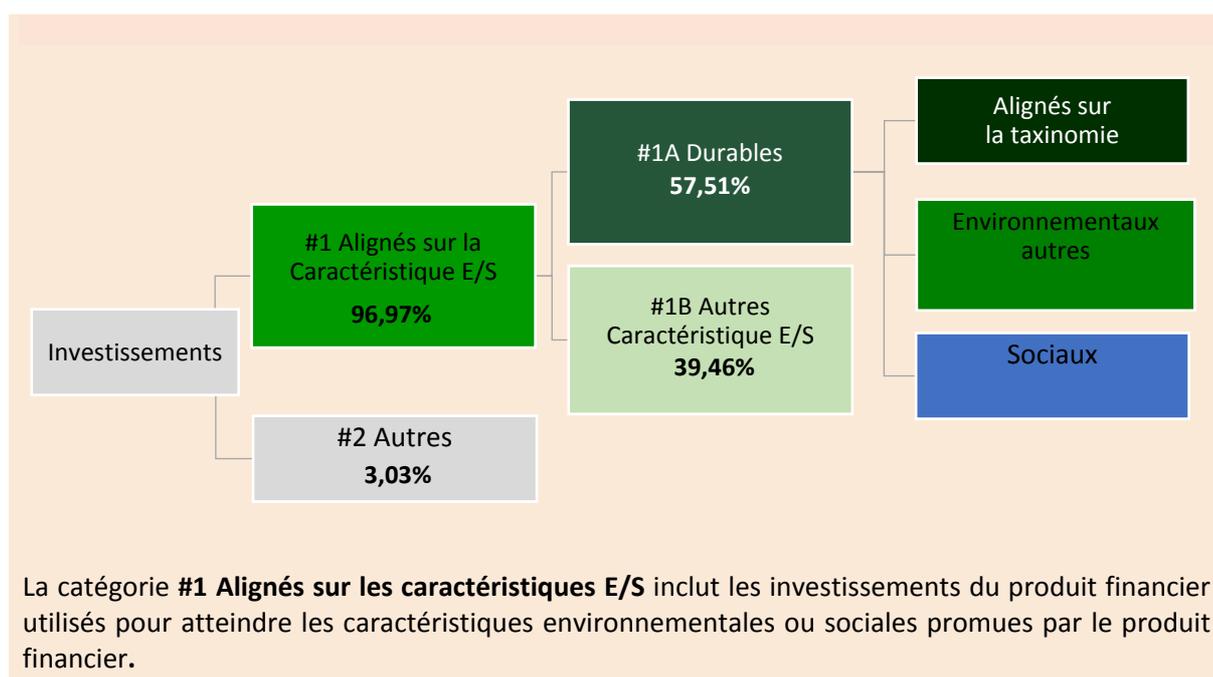
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
APPLE INC	Matériel informatique	6,04%	USA
MICROSOFT CORP	Logiciels	5,12%	USA
NVIDIA CORP	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	2,44%	USA
MERCK AND CO	Pharmacie	2,44%	USA
PEPSICO INC	Boissons	2,32%	USA
CISCO SYSTEMS INC	Matériel de communication	2,11%	USA
BAKER HUGHES A GE CO	Équipement et Services pour Énergie	2,07%	USA
ADOBE INC	Logiciels	2,06%	USA
JPMORGAN CHASE & CO	Banques	1,97%	USA
ACCENTURE PLC -A	Services informatiques	1,96%	USA
AMGEN	Biotechnologie	1,93%	USA
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	Pharmacie	1,92%	USA
ELEVANCE HEALTH INC	Fournisseurs et services de soins de santé	1,90%	USA
CHEVRONTEXACO CORP	Pétrole et Gaz	1,87%	USA
GILEAD SCIENCES INC	Biotechnologie	1,83%	USA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Logiciels</i>	7,18%
<i>Matériel informatique</i>	6,14%
<i>Services informatiques</i>	5,95%
<i>Biotechnologie</i>	4,95%
<i>Fournisseurs et services de soins de santé</i>	4,73%
<i>Commerce de détail spécialisé</i>	4,67%
<i>Les marchés de capitaux</i>	4,67%
<i>Pharmacie</i>	4,67%
<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	4,35%
<i>Banques</i>	3,78%
<i>Boissons</i>	3,27%

<i>Divertissement</i>	3,19%
<i>REITS</i>	3,17%
<i>Machines</i>	2,74%
<i>Chimie</i>	2,63%
<i>Pétrole et Gaz</i>	2,42%
<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	2,35%
<i>Matériel de communication</i>	2,11%
<i>Hôtels, Restaurants & Loisirs</i>	2,08%
<i>Services publics d'électricité</i>	2,01%
<i>Assurance</i>	1,86%
<i>Services de télécommunication diversifiés</i>	1,78%
<i>Équipement et fournitures de soins de santé</i>	1,71%
<i>Médias et services interactifs</i>	1,58%
<i>Sociétés commerciales et distributeurs</i>	1,56%
<i>Produits domestiques</i>	1,39%
<i>Produits de construction</i>	1,33%
<i>Automobile</i>	1,22%

<i>Distribution alimentaire et pharmacie</i>	1,02%
<i>Produits de soin personnel</i>	0,89%
<i>Médias</i>	0,82%
<i>Conglomérats Industriels</i>	0,78%
<i>Textiles, vêtements et articles de luxe</i>	0,75%
<i>Crédit à la consommation</i>	0,65%
<i>Fret aérien et logistique</i>	0,62%
<i>Vente au détail multiligne</i>	0,61%
<i>Route & Rail</i>	0,59%
<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	0,50%
<i>Internet et Direct Marketing Retail</i>	0,47%
<i>Métaux et mines.</i>	0,46%
<i>Services et fournitures commerciaux</i>	0,35%
<i>Composants automobiles</i>	0,32%
<i>Contenants et emballages</i>	0,13%
<i>Produits de loisirs</i>	0,12%
<i>Multi-Utilitaires</i>	0,10%

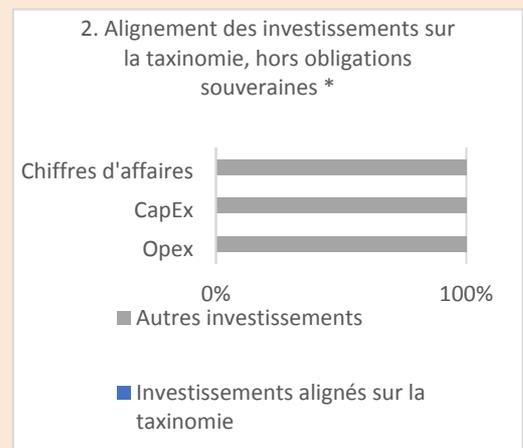
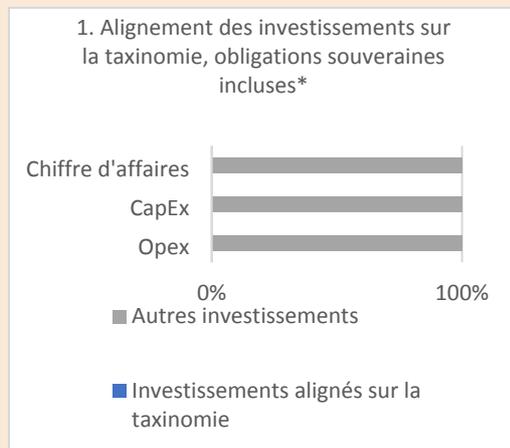
Produits alimentaires	0,10%
Équipement électronique, instruments et composants	0,09%
Forex	0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **41,21%** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Les éléments contraignants de la méthodologie de l'indice garantissent que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. La stratégie du produit s'appuie également sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit se sont globalement alignés sur ceux de l'Indice.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit ont globalement affiché des performances conformes à celles de l'Indice.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Une comparaison de l'indice répliqué par le produit par rapport à son indice parent est détaillée dans la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ».

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

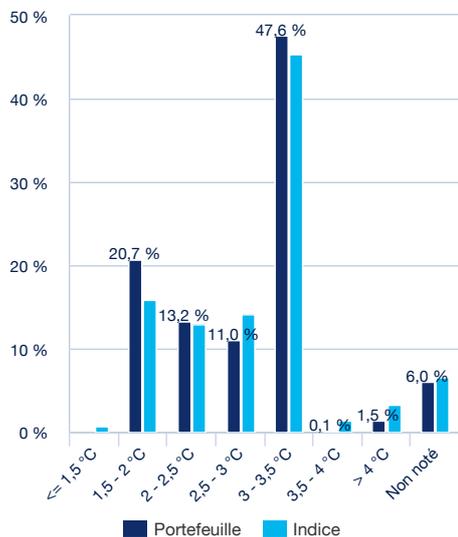
Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

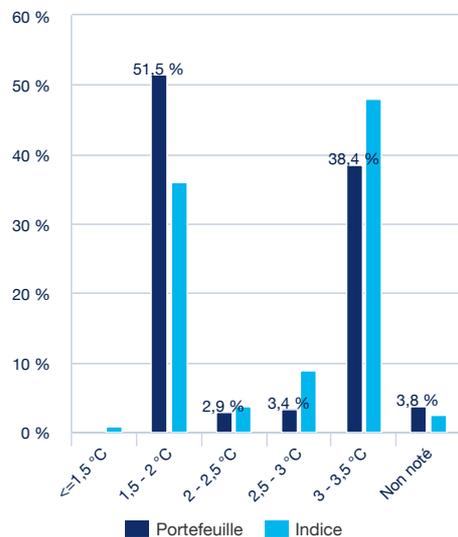
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,7	2,8



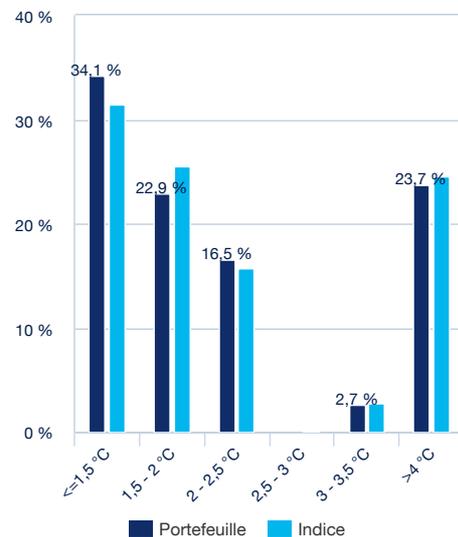
Méthode 2 - Température CDP (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,5	2,6



Méthode 3 - Température Trucost (°C)

	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	2,5	2,6



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - 30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portfeuille	Indice		Portfeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	41	43	Notable (entreprises et états)	98,83%	100%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	30	-	Noté	91,61%	94,05%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€.

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1^{ère} matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2^{ème} matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com